

27/08/2015

NEGOCIATION PPCR : EXEMPLE INDIVIDUEL

Catégorie C : Agent de maitrise, au 7eme échelon, indice 422 au 1/1/2014 ayant du régime indemnitaire

AVANT ET SANS REFORME				AVEC MISE EN ŒUVRE DE LA REFORME						
Date	ECHELON	INDICE	Durée dans echelon	Date	Nouveau grade	Echelon repris	Ancienneté reprise	indice	Durée dans echelon	Points RI intégrés
01/01/2014	7	422	3 ans 4 mois							
				01/01/2017	C3	8	3/4	430	3 ans	4
01/05/2017	8	436	3 ans 4 mois	01/05/2017				430		
			-	01/10/2017		9		445	3 ans	
				01/01/2018		9		450	3 ans	
				01/01/2019		9		450	3 ans	
01/09/2020	9	462		01/10/2020		10		473		

ANALYSE : perte de rémunération entre le 1/5/17 et le 1/10/17 de 6 points plus 4 points de régime indemnitaire (transférés dans le traitement et soustraits RI)

RETRAITE : si l'agent liquide sa retraite entre le 1/11/17 et le 1/4/18, il perd 6 points. Entre le 1/3/21 et le 1/4/21, il perd 12 points.